Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin

der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 52 (1962)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1962

La séance annuelle de la Commission s'est tenue le 24 février. Elle traita, entre autres questions, de la liste des sites à protéger dans le canton de Fribourg.

L'année écoulée fut marquée par deux événements importants pour la protection de la nature. Le premier fut la votation fédérale du 27 mai, sur l'article constitutionnel concernant la protection de la nature et du paysage. Nous avons participé à la préparation de cette votation par divers articles, dans nos deux langues, publiés dans les journaux du canton. Au vote, Fribourg s'est distingué par une écrasante majorité, 6814 oui contre 1811 non, se plaçant ainsi presque en tête des cantons.

Le second fait réjouissant est la fondation d'une Ligue fribourgeoise pour la Protection de la Nature (LFPN), au cours d'une assemblée publique qui se tint le 29 mai, à laquelle furent invités les membres fribourgeois de la LSPN et toutes les sociétés s'intéressant à cette protection. Un comité provisoire fut élu, présidé par M. Page, professeur, qui reçut la mission d'élaborer des statuts.

La LSPN nous a prêté son appui pour l'organisation de cette manifestation ainsi que la Ligue vaudoise, dont le président, M. Daniel Aubert, fit un exposé de la question au cours de l'assemblée.

Il y a lieu, maintenant, de fixer les rapports futurs entre notre Commission et cette LFPN. Notre Commission est un organe reconnu par l'Etat, selon la nouvelle loi sur les constructions et l'urbanisme; elle doit être consultée pour toutes les questions touchant à la protection de la nature, de la même manière que la Commission des monuments et édifices publics. Elle doit aussi, selon l'art. 10, faire des propositions au Conseil d'Etat pour la détermination des sites à protéger.

La LFPN, elle, a la tâche d'implanter l'idée de la protection dans la population; elle doit donner à chacun l'occasion de s'intéresser et de collaborer à cette œuvre. La collaboration entre les deux organismes est fixée par les statuts de la LFPN qui prévoient qu'un membre de notre Commission est délégué dans le comité de la Ligue.

Faune

Du rapport aimablement fourni par le Service cantonal de la chasse et de la pêche, nous extrayons les renseignements suivants:

Le lièvre et le chevreuil ont été abondants lors de la dernière chasse. Le chamois, par contre, est plutôt en légère diminution, à cause du nombre toujours croissant des chasseurs. On a constaté certaines migrations de chamois du massif de la Hochmatt (ban fédéral) vers les terrains ouverts à la chasse en Haute Gruyère.

On a constaté 4 naissances, chez *les bouquetins*, en 1962, ce qui porte à 23 unités (9 mâles et 14 femelles) notre colonie des Morteys.

Les aigles paraissent plus nombreux dans nos Préalpes. On a compté 5 aires occupées, chiffre jamais atteint depuis 30 ans. Les dégâts remboursés sont restés dans des limites normales, grâce au contrôle strict des pertes signalées par le Service de la chasse.

Pêche

La sécheresse persistante de 1962 a exigé du Service cantonal de la pêche de multiples interventions en faveur de la protection du poisson dans les rivières partiellement asséchées. De nombreux cas d'empoisonnements ont été relevés, aggravés encore par la sécheresse.

Flore

Selon les renseignements des Préfectures de la Singine, de la Gruyère et de la Veveyse, de fréquents contrôles ont été effectués par les gendarmes et les gardes-chasse de ces districts, mais aucun rapport pour contravention contre l'arrêté concernant la protection des plantes n'a été établi. Les amendes sévères prononcées en 1961 ont peut-être produit leur effet. La surveillance des touristes et des indigènes ne doit cependant pas se relâcher.

Forêts

En 1962, une série de catastrophes, qui ont causé d'importants dommages se sont abattues sur la forêt fribourgeoise : la chute de neige lourde les 2 et 3 janvier, les tempêtes de föhn, en avril-mai, et le 7 novembre. Pour l'ensemble du canton, on a évalué à quelque 330 000 m³, les bois déracinés, renversés ou cassés. La perte s'élève à 8 millions de francs, sans compter les frais de reconstitution, à charge des propriétaires forestiers, dont le montant est de l'ordre de 6 millions.

Réserves

Tourbière Les Mosses. Après 14 ans d'interruption, les pourparlers ont repris avec la commune de Sâles (Gruyère), pour l'achat d'une parcelle de la grande tourbière « Les Mosses ». Ils ont été cette fois-ci couronnés de succès.

M. le Dr Lüdi, spécialiste des tourbières, en Suisse, est venu deux fois ; il a délimité la partie la plus intéressante au point de vue botanique, celle-ci se trouve être en même temps la plus belle au point de vue du paysage. Elle offre l'aspect d'une tourbière encore intacte. Après de longues discussions, la commune s'est déclarée d'accord de vendre la parcelle designée, d'une superficie de 20 700 m², au prix de 2 fr. 50 le m². Cette proposition a été jugée acceptable par le Conseil de la Ligue et l'Assemblée communale de Sâles, de sorte que la transaction peut avoir lieu prochainement, après ratification par le Conseil d'Etat. Ainsi, le canton de Fribourg s'enrichit d'une précieuse réserve botanique, sous forme d'une haute tourbière. Sur le plateau fribourgeois, en effet, la plupart des tourbières ont été exploitées à fond pendant les deux dernières guerres, de sorte qu'il ne leur reste rien de la végétation primitive caractéristique.

Cheyres. Les observateurs ornithologues de la réserve nous ont rendu attentifs à certains incidents constatés ces années dernières. Les lots de roseaux achetés par la LSPN pour permettre la ponte des hérons pourprés ont été partiellement fauchés, malgré la surveillance de nos deux gardiens. Une enquête approfondie fut ordonnée, qui fit ressortir que les limites des lots à miser sont très difficiles à repérer, et parfois introuvables. Le dépassement des limites par d'autres miseurs est ainsi explicable. Nous avons donc demandé au forestier cantonal responsable de rechercher les bornes et de replanter des piquets à ces endroits pour permettre de reconnaître plus aisément les différents lots. Nous avons désigné M. Simon Plancherel, forestier cantonal à Bussy, comme surveillant de la réserve à la place de M. J. Lambert, de Font. Nous espérons que ces mesures suffiront, pour que la réserve puisse à nouveau remplir son rôle et que les hérons pourprés reviennent nicher dans ces massifs de roseaux.

De plus, une restriction des visites de la réserve s'impose. De trop nombreux ornithologues, romands et suisses alémaniques, ont parcouru cette réserve et entravé la nidification des oiseaux. Il convient, dès lors, de ne plus autoriser la visite hors des chemins battus qu'en compagnie d'un surveillant ou des bagueurs attitrés.

Lac des Joncs. Les affiches sont maintenant posées aux trois chemins d'accès au lac. Le maintien de l'ordre et de la propreté autour du lac dépend des visiteurs et de la vigilance du propriétaire, que nous remercions du travail ingrat et fréquent qui lui est imposé.

Lac de Pérolles. L'aménagement du chemin d'accès est décidé grâce à l'aide de l'entreprise Antiglio, de la maison Duriaux, et des Services de l'Edilité. Le travail se fait pendant la saison morte. Les oiseaux aquatiques ont beaucoup augmenté depuis la mise sous réserve. On a dénombré, par exemple, 500 canards et 50 foulques, le 23 décembre. Malheureusement, des braconniers, à plusieurs reprises, ont essayé de tirer des canards. Une surveillance plus efficace est maintenant instituée, un surveillant a été nommé.

Sites

Rotmoos. Notre Commission a sollicité de l'Inspectorat cantonal des forêts la création d'une réserve dans le Rotmoos, commune de Dirlaret, propriété de l'Etat. Ce service nous a offert tout le marais, d'une superficie d'environ 10 ha., à un prix des plus intéressants. Nous avons proposé à la Ligue suisse pour la Protection de la Nature (LSPN) l'achat de cette belle et unique tourbière de la Haute-Singine. La décision n'interviendra qu'en été 1963, après un examen approfondi effectué par des experts.

Autoroute Corpataux-Guin. Le tracé de cette autoroute est fixé. Il n'enlaidit pas le paysage, et nous n'y avons pas fait opposition. Mais la route passe entre les marais de Guin, au nord du Tiefmoos, protégé, du Düdinger Moos, prévu comme réserve scolaire et communale et au sud du Waldeggmoos. Nous avons fixé des conditions pour le passage de cette route à proximité du Tiefmoos, et nous nous opposons, pour éviter la pollution, à ce qu'on déverse dans le marais l'eau des canalisations, chargée des déchets d'huile, de mazout, et de sel, en hiver. Nous interdisons également d'employer ces deux marais pour y déposer les matériaux des tranchées. Pour faciliter la tâche des constructeurs, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'on comble le Waldeggmoos, au nord de la route, le moins intéressant des trois.

Vully. Par arrêté du 3 juillet 1962, le Conseil d'Etat a déclaré zone protégée toute la région du Vully, à partir de la cote 440, jusqu'à la frontière vaudoise et le canal de la Broye. Dès lors, les communes ont l'obligation de créer des plans d'aménagement de leurs territoires, avec indication des zones d'habitations et des zones protégées. Notre Commission se réjouit de cette décision qui permettra la sauvegarde d'un site de toute beauté.

Rochers de Môtiers (Vully). M. Daiker, entomologue à Bienne, nous a rendu attentif aux rochers dominant les vignes de Môtiers, car il y a là une station, unique en Suisse, d'une guêpe rare, le «Bembex rostrata». Ces rochers excavés par les soins de l'armée pendant la mobilisation, sont un lieu de prédilection de la jeunesse qui y joue et campe volontiers. Nous étudions la manière de préserver le biotope de cette guêpe, tout en laissant à la jeunesse une place pour ses ébats.

Lac-Noir. Les « Amis du Lac-Noir » ont élaboré un règlement de construction pour leur région, voulant ainsi permettre aux autorités communales de fixer le genre de construction qui convient le mieux à cette belle région touristique. Nous y avons collaboré avec les autres organisations intéressées.

Lac de Morat. Les travaux d'élargissement du canal de la Broye ont commencé et les matériaux excavés sont déposés au fond du lac de Morat vers le Chablais.

La population de la région s'est émue à la vue de l'eau troublée par ce dépôt de matériaux. Elle s'est demandé si l'on ne pouvait pas trouver une solution plus adéquate, par exemple l'emploi des boues pour combler les bas-fonds de la plaine du Grand Marais et de cette manière gagner du terrain agricole, au lieu de diminuer la profondeur d'un lac à fond très plat.

Nous nous sommes aussi intéressés à cette question dans l'espoir de sauver d'un défrichement les bords naturels du lac au Chablais et d'empêcher la création d'une place de camping à l'endroit le plus pittoresque près de la sortie du canal à Sugiez.

Gorges de la Singine. Les gorges de la Singine, entre le pont du Sodbach et celui du Guggersbach, dont nous avons parlé dans notre dernier rapport, ont été admises dans la liste des sites et paysages d'inportance nationale à protéger. On y a inclus également les gorges, de toute beauté, sises près de l'embouchure du Schwarzwasser, en dessous de Burlingen (Ueberstorf). Les tractations n'ont pas encore abouti dans le canton de Berne, de sorte qu'il nous faut attendre pour leur mise en réserve par le canton de Fribourg.

Propagande

Un extrait du dernier rapport annuel et de la séance de la Commission a été relaté par la presse. Notre rapport est toujours diffusé à raison de 800 exemplaires, afin d'attirer sur notre activité l'attention de tous les cercles de la population, particulièrement du corps enseignant.

Relations

Les rapports avec la *LSPN* sont toujours étroits et fructueux, ce qui nous a permis l'acquisition d'une partie de la tourbière de Sâles. Votre président assiste aux séances de la Commission consultative de la Ligue, aux séances du Conseil, et à la réunion annuelle des surveillants des réserves.

Nos Oiseaux. Cette Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux fêtera, en 1963, son 50° anniversaire. Un comité spécial, dit du Jubilé, a été constitué. M. Büchi en fait partie. Il se prépare une exposition itinérante sur l'ornithologie et l'activité de la Société, exposition qui s'ouvrira à Fribourg aussi, du 8 au 16 juin 1963. Les fêtes du Jubilé se passeront à Neuchâtel, lieu de fondation de la Société.

La vente de l'Ecu d'Or, organisée comme à l'ordinaire avec beaucoup de dévouement par M. Henri Esseiva, de Fribourg, et M. Henri Gremaud, de Bulle, a connu en 1962 un grand succès. On en peut conclure que l'idée de la protection se propage dans notre population.

Commission cantonale pour la Protection des Eaux. Notre collaboration avec cette commission est régulière. Elle permet d'intervenir avec rapidité pour toutes les questions de pollution des eaux et de dépôts d'ordures ménagères, dans toutes les communes.

On a préparé une loi cantonale pour la protection des eaux. Elle sera soumise prochainement au Grand Conseil.

Nous avons aussi pris contact avec le nouvel archéologue cantonal, Mademoiselle Schwab. Une collaboration de notre Commission avec elle sera fructueuse pour ses travaux et les nôtres.

Membres de notre Commission

- Président: M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Fribourg.
- Membres: M. L. Bays, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgois.
 - M. G. Blum, professeur.
 - M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.
 - M. H. Corboud, inspecteur cantonal des forêts.
 - M. J. Klaus, professeur.
 - M. P. Meyer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.
 - M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des des sociétés de pêche.
 - M. L. Page, professeur, Romont.
 - M. A. Reidy, professeur, Tavel.
 - M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.
 - M. F. Vonderweid, ancien inspecteur cantonal des forêts.

О. Вёсні